



Piscine Hors Sol en copropriété

Par **MARSON**, le **26/01/2016** à **10:13**

Bonjour,

Nous sommes propriétaires d'un bien au sein d'une copro de 3 appartements. Chaque bien dispose d'un jardin et terrasses (en restanque). Nous avons un voisin qui conteste toute installation sur nos parcelles privatives. Bien que cela sera voté en A.G. (notre 2eme voisin nous apporte son aide fort heureusement), quels sont nos droits et obligations pour l'installation d'une piscine hors-sol ? Celle-ci fera moins de 10m2, 1m50 de hauteur, et posée sur une chape en béton pour que le sol soit parfaitement droit. Pouvons-nous nous lancer dans cette installation si votée en A.G. ?

Enfin est-il possible de passer devant un notaire pour tout aménagement futur, afin que chacun soit libre d'effectuer ce qu'il souhaite sur son terrain ?

Merci pour votre aide

Bien cdt,

Amélie

Par **Tisuisse**, le **26/01/2016** à **11:27**

Bonjour,

Il vous faut d'abord voir votre règlement de copropriété pour savoir si des dispositions spécifiques existent quand à l'usage ou à la modification des parcelles privatives.